



Droit de visite et parent malade

Par **veronikamars**, le 11/01/2017 à 14:06

Bonjour,

je viens de nouveau demander des renseignements concernant la situation de la fille de mon conjoint

Celle ci à 15 ans, pour les vacances de noel elle est aller voir sa maman comme prévu par le jugement seulement la maman est très malade, cancer de la gorge et BPCO, en arrivant la bas, elle a trouvé sa mère méconnaissable, gonflé, ne pouvant plus parler nourrit par une sonde, voyant et entendant très mal ne marchant plus (il faut l'amener aux toilettes) ne pouvant plus faire sa toilette seule, elle a été très choquée par cela et depuis son retour ne dors presque plus car elle fait des cauchemars ou sa mère meurt dans ses bras.

a ce jour elle ne veut plus aller la bas, je pense que le choc a été très fort sachant que son demi frère de 30 ans lui a demandé de prodiguer les soins à sa mère (mettres les médicaments dans la sonde qui sort de l'estomac, brancher les poches de nourriture etc)

Que peut on faire pour l'aider, elle ne sait plus ou elle en est et le demi frère lui mets un grosse pression par sms pour qu'elle aille voir sa mère(600km de chez nous)

Nous avons penser l'amener voir un psy, mais je ne sais si c'est la bonne solution

de plus que peut on faire si elle ne veut plus aller chez sa mère, vue la situation, il y a peut être une solution que je ne sonnais pas

Merci de votre réponse

cordialement

Par **jodelariege**, le 11/01/2017 à 14:14

bonjour c'est bien triste et pour la maman et pour la jeune fille..
mais n'y a t il pas un service de soins à domicile mis en place chez la maman? infirmières ou HAD? car cette jeune fille n'a pas à prodiguer ce genre de soin à une malade ,fusse sa mère..par contre cette jeune fille "a la chance" si j'ose dire de ne pas voir sa mère souffrir au quotidien ce qui ne serait pas le cas si elle habitait en permanence avec elle comme bien d'autres enfants.hélas la maladie et la mort sont et seront le quotidien de tous...peut être oui en parler avec un psy...il y a la solution légale (obligation de voir sa mère ou en référer au JAF) et la solution psychologique /affective /morale....pas simple...

Par **veronikamars**, le 11/01/2017 à 14:18

Merci pour vos informations, la situation est très critique car il faut rajouter que ici son père est atteint d'une leucémie donc l'enfant (même si elle a 15 ans) est mise à rudes épreuves, pour les visites chez sa mere elle souhaiterait pouvoir y aller quelques jours durant les vacances mais pas une semaine entière. pour le service à domicile selon ses dires sa mère ne veut pas

Par **jodelariege**, le 11/01/2017 à 14:25

qui s'occupe des soins si il n'y a aps de service à domicile ,cela parait peu crédible ;cette maman a du Etre prise en charge par un médecin puis un service de cancérologie avec une prise en charge adaptée ,il serait étonnant qu'elle reste seule chez elle ,très malade sans aucun soin ;il faut un personnel médical rien que pour mettre une sonde....les poches de nourritures....; une infirmière ou aide soignante doit venir faire la toilette ...ayant traversé cette épreuve je connais le fonctionnement quant aux services de soin...

Par **veronikamars**, le 11/01/2017 à 14:32

Il y a une infirmière qui vient je crois 2 fois/jour, et quelqu'un qui vient lui faire les soins pour sa trachéotomie et contrôler son oxygène, mais elle passe la plupart du temps a l'hôpital car embolisation au niveau de la carotide externe et chimio, elle était juste sortie le vendredi avant l'arrivée de sa fille. Pour la toilette se sont ses soeurs qui lui font quand elle passe la petite elle a refusé de la faire. A ce jour elle est retournée à l'hopital pour une infection c'est pour cela que je pose la question de savoir si on doit obliger l'enfant à aller la bas vu la situation et surtout si la maman est a l'hopital.

Par **jodelariege**, le 11/01/2017 à 14:43

donc il y a bien des soins à domicile :infirmière 2Xpar jour , et suivi médical par un membre

médical + visite régulière d'un médecin... la jeune fille n'a aucun soin à prodiguer à sa mère si ce n'est manifester un peu de tendresse mais ça c'est autre chose...et je comprends que cela soit extrêmement difficile pour une jeune fille de 15 ans ...peut être veut elle garder l'image de sa mère bien vivante.... l'idée de voir un psy est bien obliger je ne sais pas il faut voir avec le JAF

Par veronikamars, le 11/01/2017 à 14:56

les soins qu'elle a apporté son mettre les médicaments à minuit dans la sonde et à trois heures su matin arret ou mise en place des poches de nourritures c'est ce qu'elle nous a raconté. Nous allons en premier lieu aller voir le medecin pour déjà prendre son avis et si il juge necessaire nous l'amenerons voir un psy.

merci pour vos reponses